Canton de Bordères/Echez

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'IBOS

Séance du 2 novembre 2020

2020/073

Présents :

Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Jean TRILLE / Noémie DEUTSH / Alexandre ARRIZABALAGA / Serge ALMENDRO / JB MARTINEZ / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON / Stéphanie MARQUEZ / Ingrid BOUTARFA / Dominique GAYE / Sébastien ABADIE / JC MADELAINE / Régine TOSON / Gisèle VINCENT / Juliette SALANNE

Absents:

Michel DUHAMEL (procuration pour Denis FEGNE) / Sandrine TREBUCQ (procuration pour Gisèle VINCENT) / Bernard LHOSSEIN (procuration pour Philippe SOULE-PERE) / Bernard JOUCLA (procuration pour Jean TRILLE) / Bruno CAZERES (procuration pour JC MADELAINE) / Laëtitia

CAZABAN

Elue secrétaire de séance :

Hélène FRANCES

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le maire informe l'Assemblée Municipale que le produit des amendes de police sera réparti par canton. Il est cette année encore possible de solliciter le Département pour obtenir une subvention concernant des travaux d'amélioration et de sécurisation de la voirie : création ou élargissement de trottoir, signalisation horizontale ou verticale, etc.

Le plafond des dépenses subventionnables est de 15.000€

Ainsi informé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à solliciter une subvention (la plus haute possible) dans le cadre du fonds des produits des amendes de police concernant les travaux de création de trottoirs et sécurisation de la voirie de la rue du Herran.

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 6 NOV. 2021 de la publication le 6 NOV. 2021

IBOS,

Le 6 NOV 2020

Le Maire,

Denis FEGNE

Le Maire,

Denis FEGNE

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES 0 6 NOV. 2020 ARRIVEE